

## **SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2010**

\*\*\*

L'an deux mil dix, le 5 juillet à 18h00, le Conseil municipal de la commune de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude PICCOT, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal : le 1<sup>er</sup> juillet 2010**

**ÉTAIENT PRESENTS** : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur Lionel BERGUERAND, Monsieur André DEVILLAZ, Madame Joëlle DUNAND, Madame Gonny OUANG, Madame Sonia DESCHAMPS, Monsieur Michel ZANNONI

**ABSENT EXCUSE** Monsieur Christophe CHAMBOST, Monsieur Hubert ANCEY  
**SECRÉTAIRE** : Madame Gonny OUANG

### **DELIBERATIONS**

#### **1. Marché de travaux Chaufferie bois – Attribution des lots 1,2 et 3**

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur. Un marché de travaux a été initié selon la procédure négociée avec publicité et mise en concurrence. Le premier avis à la publication a été envoyé le 16 juillet 2008 avec une date limite de remise des candidatures le 25 août 2008.

Devant le manque de candidature pour le lot n°5 hydraulique-électricité et le lot n°2 gros œuvre-second œuvre, il a été décidé de relancer un appel à candidature pour ces deux lots. La publicité a été envoyée le 17 septembre 2008 avec une remise des candidatures le 10 octobre 2008.

Le dossier de consultation des entreprises a été envoyé à toutes les entreprises admises le 26 mars 2009 avec une date de limite des offres au 29 avril 2010.

Les entreprises retenues pour :

- le lot n°1 Terrassement VRD : l'entreprise Gramari pour un montant de 92 914.00€Ht
- le lot n°2 Gros œuvre-second oeuvre: l'entreprise Rocapina pour un montant de 431 796.89€HT

Le lot n° 3 couverture zinguerie étant infructueux, une procédure de marché à procédure adaptée a été initiée le 12 février 2010 avec une remise des offres le 2 avril 2010. L'entreprise retenue est Ancey Thierry pour un montant de 57 710.50€HT.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité:

**Approuve** le choix des entreprises retenues pour la construction d'une chaufferie bois et son réseau de chaleur

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché

**Dit** que les crédits sont prévus au budget général 2010 au compte 2313.

#### **2. Marché d'approvisionnement en bois et exploitation des installations – Chaufferie bois**

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur. Une consultation en appel d'offre ouvert a été initiée pour l'approvisionnement en combustible bois.

Une publicité a été envoyée le 26 mars 2009 avec une remise des offres le 25 mai 2009.

C'est l'entreprise ONF Energie qui a été retenue pour un montant de 43.04€/MWh sortie chaudière.

Une consultation en procédure adaptée avait pour objet l'exploitation de la chaufferie bois. La publicité a été envoyée le 26 mars 2009 avec une remise des offres le 25 mai 2009.

L'entreprise retenue est Soradec pour un montant de 6 120€/Ht/an.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :à l'unanimité

**Approuve** le choix des entreprises retenues pour l'exploitation et l'approvisionnement de la chaufferie bois et son réseau de chaleur

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces marchés

**Dit** que les crédits sont prévus au budget général 2010

### **3. Mandat spécial du Maire – Remboursement des frais**

Il convient de prendre une délibération comme prévu à l'article L 2123-18 du CGCT qui énonce que « les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux ».

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le mandat spécial concernant la remise du diplôme de reconnaissance du projet de Vallorcine pour le développement durable et l'agenda 21 à Paris

Le remboursement concerne :

- le trajet Vallorcine – Bellegarde et les péages,
- Le train aller-retour Bellegarde-Paris,
- Les frais d'hôtel
- Les frais de repas.

Après en voir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de remboursement des frais de déplacement et de repas pour le mandat spécial cité ci-dessus.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget général 2010..

### **4. Passerelle sur l'eau noire – choix d'un architecte**

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une passerelle piétonne sur l'Eau Noire. Une consultation auprès de plusieurs architectes a été initiée pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Trois offres ont été déposées :

- Le cabinet d'architecture Eclore
- Le cabinet d'architecture Pierre Vezaro
- Le cabinet d'architecture Gaston Muller

Après étude des dossiers, c'est le cabinet d'architecture Pierre Vezaro qui a été retenu au taux de 9% sur le montant HT final des travaux.

Après en voir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le choix de l'architecte Pierre Vezaro pour la maîtrise d'œuvre de la passerelle piétonne sur l'Eau Noire

**Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget général 2010.

## 5. Décision modificative – budget général

Désignation	Diminution crédits	Augmentation crédits
60636 Vêtement travail	250.00€	
165 Dépôts et cautionnements		250.00€

## 6. Cimetière de Vallorcine

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 novembre 2001 qui, lors du passage à l'euro, fixait les tarifs des concessions du cimetière de Vallorcine. Dans le cadre d'une harmonisation avec les communes avoisinantes, monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

- concession trentenaire : 150€
- concession temporaire (15 ans) : 100€

Il convient de fixer également le tarif du columbarium qui sera en fonction dès cet automne :

- concession du columbarium trentenaire : 150€
- concession du columbarium temporaire (15 ans) : 100€

Après en voir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Approuve** les tarifs pour le cimetière et le columbarium comme définis ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> août 2010

### **Demande d'intention d'aliéner**

Le Maire donne lecture des Demandes d'Intention d'Aliéner suivantes pour lesquelles la commune ne veut pas user de son droit de préemption

DAVID Christian                      Le Crêtet Sud                      B354, 356                      508m<sup>2</sup>

2

Ainsi fait et délibéré et les membres ont signé.